



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1437

Approbation de conventions de partenariat et de subvention entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et la commune de Saint-Genis-Laval, la commune de Vaulx-en-Velin ainsi que le Syndicat mixte de gestion de l'Ecole de musique de Villeurbanne, le Centre social Saint-Jean et le Centre social des Buers, la Métropole de Lyon et la Préfecture du Rhône dans le cadre du projet DEMOS 2

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 1 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAl, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1437 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET DE SUBVENTION ENTRE L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL, LA COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN AINSI QUE LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE VILLEURBANNE, LE CENTRE SOCIAL SAINT-JEAN ET LE CENTRE SOCIAL DES BUERS, LA METROPOLE DE LYON ET LA PREFECTURE DU RHONE DANS LE CADRE DU PROJET DEMOS 2 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération 2021/1208, au Conseil municipal du 18 novembre 2021, vous avez approuvé le lancement de deux orchestres Démon Lyon Métropole coordonné par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour les années 2021 à 2024:

- L'Orchestre Démon Lyon métropole *Formation Presto* composé de cinq groupes d'enfants issus des territoires Politique de la ville des communes de : Saint-Genis-Laval, Givors, Villeurbanne cordes, Lyon 3^{ème}-7^{ème}, Villeurbanne cuivres ;
- L'Orchestre Démon Lyon métropole *Formation Vivo* composé de cinq groupes d'enfants issus des territoires Politique de la ville des communes de : Vaulx-en-Velin cordes, Vaulx-en-Velin cuivres, Bron, Lyon 8^{ème}, Décines-Charpieu.

Plusieurs conventions ont été approuvées dans le cadre de cette délibération du 18 novembre 2021, notamment avec la Cité de la musique philharmonie de Paris, et les communes de Bron et de Décines-Charpieu.

L'organisation du projet et le plan de financement correspondant ont également été approuvés, ainsi que les demandes de subvention auprès des différents financeurs.

Il vous est proposé dans le cadre de ce rapport d'approuver les conventions avec les financeurs suivants :

- La Métropole de Lyon pour un montant de 20 000 €par an ;
- La Préfecture du Rhône pour un montant de 40 000 €par an ;
- La commune de Saint-Genis Laval pour un montant de 15 000 € versés annuellement par tranche de 5 000 €pour les périodes scolaires (2021-2022/2022-2023/2023-2024) pour la participation d'un groupe de 16 enfants ;
- La commune de Vaulx-en-Velin pour un montant de 30 000 € versés annuellement par tranche de 10 000 € pour les périodes scolaires (2021-2022/2022-2023/2023-2024) pour la participation de deux groupes de 16 enfants ;

- Le syndicat mixte de gestion de l'école de musique de Villeurbanne pour un montant de 30 000 € versés annuellement par tranche de 10 000 € pour les périodes scolaires (2021-2022/2022-2023/2023-2024) pour la participation de deux groupes de 16 enfants. Cette contribution remplace celle de la commune de Villeurbanne indiquée dans la délibération du 18 novembre 2021.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de partenariat susvisées établies entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et les communes de Saint-Genis-Laval, Vaulx-en-Velin, le syndicat mixte de gestion de l'école de musique, le centre social Saint-Jean et le centre social des Buers, la Métropole de Lyon et la Préfecture du Rhône sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tous documents afférents sur la base du budget prévisionnel.
- 3- M. le maire est autorisé à demander les subventions suivantes pour chaque année scolaire du projet auprès du syndicat mixte de gestion de l'école de musique de Villeurbanne pour un montant de 30 000 € versés annuellement par tranche de 10 000 € pour les périodes scolaires (2021-2022/2022-2023/2023-2024).

Cette contribution remplace celle de la Commune de Villeurbanne comme indiquée dans la délibération du 18 novembre 2021.
- 4- Les dépenses sont prévues aux chapitres 011 et 012 du budget annexe 07, les recettes sont prévues aux chapitres 70, 74 et 77.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET